

**Bureau du 9 décembre 2010**

**Participants :** B. Poignant, N. Morvan, J. Le Gall, M. Andro, F. Clément, L. Bruchon, R. Marcel

**Excusés :** JF. Garrec

**1. Ordre du Jour du conseil d'administration :**

Vu, pas de remarques du bureau sur les points à l'ordre du jour. Satisfaction quant à la décision d'adhésion du Cap Sizun, même à titre consultatif dans un premier temps. L'Agence représente dorénavant bien toute la Cornouaille et permet l'intégration des activités du Pays.

**2. Dispositions matérielles d'intégration :**

Accord du bureau pour l'engagement d'aménagement et de location de 40 m<sup>2</sup> supplémentaires de bureaux attenants à l'Agence pour l'équipe tourisme, à raison d'un loyer annuel de 8.300 € TTC pour un bail professionnel de 6 ans fermes reconductible.

Accord du bureau pour la location, chez le même loueur et en complément des 3 voitures de type 206, d'un véhicule de type teepee (semi-utilitaire utile notamment à l'équipe énergie) pour un coût de 260 € TTC /mois, un véhicule d'attente étant déjà loué par l'Agence depuis fin novembre pour assurer la continuité suite à la fin de contrat de location du Pays.

**3. Convention de transfert d'activités :**

Examen par le bureau du projet de convention de transfert soumis au conseil d'administration du 16 décembre :

- Présentation du contenu des activités transférées : pas d'observations.
- Mode de pilotage des activités transférées : importance d'un mode spécifique tenant bien compte des pondérations décisionnelles propres à chacune des activités transférées alors que les statuts de l'Agence reflètent une prépondérance de Quimper Communauté, initiateur et financeur principal de la structure.
- Transfert des moyens humains, matériels et financiers : importance du respect des droits des agents et de la bonne intégration des équipes ; importance d'un suivi financier précis des activités qui relèvent de financements propres (ex du tourisme, avec cotisations particulières de certaines communautés et résultat cumulé dédié à l'activité).
- Dispositions diverses, modalités comptables : pas d'observations.

#### **4. Grille salariale de l'Agence :**

Conformément au principe fondateur intégré à son règlement intérieur, l'Agence s'est dotée d'une grille salariale assurant des niveaux de rémunération équivalents à ceux des emplois comparables de la fonction publique dans les collectivités. Les principes en sont :

- 5 niveaux d'emplois à raison de 3 niveaux correspondant aux catégories C, B et A, et 2 niveaux correspondant à des emplois de responsabilité de type A+ ou aux emplois de direction ;
- Chacun doté d'une échelle de rémunération formalisée par des indices de rémunération globale, sans les distinctions traitement /régime indemnitaire ou encore de filières propres à la FPT, indices à rapporter à la valeur du point de la fonction publique ;
- L'avancement se faisant en principe tous les 2 ans, prolongeable à 4 ans selon évaluation.

Ce cadre élaboré sur 2010, testé au fil des recrutements et aujourd'hui finalisé, est maintenant proposé à la validation du bureau, au vu de la réalité d'employeur que prend l'Agence (4 CDI + bientôt 7 Pays + CDD) par rapport à sa configuration d'origine largement dominée par la mise à disposition d'agents de Quimper Communauté (10).

L'expérience montre que ces niveaux de rémunération sont cohérents. Les recrutements effectués sur 2010 sont bien conformes à ces échelles qui permettront également l'intégration des agents du Pays à conditions équivalentes à celles de leurs emplois actuels.

Le bureau valide la grille salariale ainsi présentée.

#### **5. Questions diverses :**

- Reste à compléter le tour de table de l'Agence en sollicitant comme initialement prévu l'UBO et Pôle emploi.
- Accord sur les dates couplées de comités de stratégie économique et de bureaux : 20 janvier, 31 mars et 16 juin 2011, à 8h pour le comité stratégique et 10h pour le bureau.
- NB : Le reste du calendrier des instances est déjà prévu mais sera à confirmer en fonction de la configuration nouvelle Agence – Pays et des modes de pilotage des activités.
- Devant la position proposée par le SCORAN d'une conduite régionale des projets très haut débit, plaider la faculté d'initiative locale pour la Cornouaille afin de ne pas avoir à attendre.

\*\*\*\*\*